

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention ville / CAF du Finistère
Accès professionnel au service 'mon compte partenaire' de la CAF**

La Caf du Finistère permet aux collectivités d'avoir des habilitations d'accès individuelles via un portail sécurisé « mon compte partenaire » pour des consultations professionnelles des dossiers allocataires.

La ville dispose depuis plusieurs années d'habilitations d'accès individuelles au service CAF PRO pour répondre à ses besoins d'information des dossiers allocataires pour la réalisation de ses missions.

La CAF met en place un nouveau portail internet pour les collectivités, « mon compte partenaire ». Celui-ci permet l'accès à différents services dont le service « Consultation du dossier allocataire par les partenaires (CDAP) ».

Il est nécessaire de mettre en place une nouvelle convention entre la ville et la CAF.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'organisation des services « mon compte partenaire » proposées aux partenaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec la Caf du Finistère.